



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY**

DÉLIBÉRATION N° 2024/02/09 bis

**OBJET : BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE :
DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION D'UNE MAQUETTE PÉDAGOGIQUE**

**COMITÉ SYNDICAL
du 26 février 2024**

Date de convocation : 20 février 2024

Date de publication : 4 mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 34

Nombre de présents : 26

Votants : 28

Présents	Absents
<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. DUFOUR, M. LE DUS, M. HAQUIN, M. BLANCHARD, Mme CAVECCHI, Mme SENSE, M. IABASSEN, M. LARTIGUE, M. LAMBERT-MOTTE, M. FABRE.	<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> Mme JEZEQUEL, M BOULIGNAC.
<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FEUGÈRE, M. BERNIER, M. CHABANEL, Mme MICHEL, M. ANTAO, M. CLOUET, M. DUMEUNIER, M. GONTIER, M. FLOQUET, M. LEROY, M. THORY, M. BACHARD, M. ZAMOLO, Mme VILLECOURT, M. ENJALBERT, M. VERNA.	<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> Mme FAUVEAU, Mme CHAUVEAU, M. ROUSSELET, M. GOUJON, M. DAUX, Mme FAYOL DA CUNHA.

Absents excusés : Mme JEZEQUEL, Mme FAUVEAU, M. ROUSSELET, M. GOUJON, M. BRIQUET.

Secrétaire de séance : Mme CAVECCHI.

Pouvoirs : Mme FAUVEAU à M. ANTAO ; M. GOUJON à M. LAMBERT-MOTTE.

Exécutoire en vertu de
l'art. L.5211-3 du C.G.C.T.
AR du

Pour le Président par délégation,
Le Directeur Général,



Jean-Marie ROLLET

Accusé de réception en préfecture
095-259502367-20240226-DC_2024-02-09b-DE
Date de télétransmission : 04/03/2024
Date de réception préfecture : 04/03/2024

**OBJET : BUDGET PARTICIPATIF ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE :
DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RÉALISATION D'UNE MAQUETTE PÉDAGOGIQUE**

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement ;

VU la loi n° 2015-922 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite loi TECV ;

VU le dispositif de Budget participatif, écologique et solidaire mis en œuvre par la Région Île-de-France, et son Règlement d'intervention ;

CONSIDÉRANT que le Budget participatif, écologique et solidaire de la Région Île-de-France est un des leviers d'action permettant aux Franciliens d'être acteurs de la lutte contre la crise économique et sociale et de contribuer à la reconstruction écologique du territoire francilien, en faisant part, via un système de vote, de leurs préférences quant aux projets qu'ils souhaitent voir se concrétiser ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, les collectivités peuvent présenter leurs projets d'investissements relevant de 6 thématiques majeures de l'environnement du quotidien (alimentation, espaces verts et biodiversité, vélo et mobilités propres du quotidien, propreté et gestion des déchets, économie circulaire, énergies renouvelables et efficacité énergétique, santé environnementale) ;

CONSIDÉRANT que la Région Île-de-France peut cofinancer pour les collectivités jusqu'à 10 projets portant sur des dépenses d'investissement par session et que le montant de l'aide est calculé selon un barème allant jusqu'à 10 000 € de subvention par projet ;

CONSIDÉRANT la proposition de solliciter le Budget participatif de la Région Île-de-France pour la réalisation d'une maquette pédagogique ;

Sur proposition de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de financement de projets d'investissement visant à la réalisation d'une maquette pédagogique dans le cadre du Budget participatif de la Région Île-de-France et à signer tous les documents s'y rapportant.

AUTORISE, si le projet est retenu, Monsieur le Président ou son représentant à percevoir les subventions et à inscrire les crédits correspondants au Budget de l'exercice concerné.

AINSI DÉLIBÉRÉ.

POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Président,

Gérard LAMBERT-MOTTE

Maire du Plessis-Bouchard,
Vice-président du Conseil Départemental
du Val d'Oise.